



L'import du permis de conduire dans France identité.

Jean Marie Herbaux

Table des matières

1.	Pourquoi le permis de conduire numérique.....	1
2.	Les objectifs ?.....	2
3.	Deux manière de procéder :	2
a)	Importer son permis via son titre physique	2
b)	Importer son permis via l'ADCS (attestation de droits à conduire sécurisée)	2
4.	Comment importer son permis via son titre physique.....	2
5.	Comment Importer son permis via l'ADCS.....	2
a)	Import du permis de conduire numérique :.....	2
6.	Utiliser son permis de conduire lors d'un contrôle routier	3
7.	Pour rappel, l'application France Identité nécessite de :.....	3
8.	Une première étape vers un portefeuille d'identité numérique européen.....	3
9.	Questions Fréquentes :.....	3

Depuis le 30 Avril 2025, grâce à France Identité, vous pouvez désormais disposer de votre permis de conduire numérique directement dans votre application au côté de votre carte d'identité. Tous les types de permis (rose trois volets ou format carte bancaire) sont compatibles.

1. Pourquoi le permis de conduire numérique

Aujourd'hui, le permis de conduire numérique peut être utilisé lors d'un contrôle routier avec les forces de sécurité intérieure. Bientôt, il sera possible d'intégrer les données du permis de conduire

dans un justificatif de droit à conduire pour des démarches en ligne ou dans le cadre d'une location de véhicule.

D'autres documents numériques sont déjà disponibles (Carte d'identité, carte vitale), . Il suffit au préalable de se créer un compte France Identité sur son smartphone. (voir notre mémento précédent)

2. Les objectifs ?

- Limiter la perte ou le vol du permis physique.
- Gagner du temps lors d'un contrôle routier par les forces de l'ordre ou lors de la location d'un véhicule.
- Permettre de réaliser des démarches sans divulguer toutes ses données.
- Lutter contre la fraude, notamment lors de démarches en ligne.

3. Deux manière de procéder :

Deux moyens d'importer son permis, soit via le numéro de dossier (ou NEPH) de votre permis de conduire soit via l'ADCS

De toute faon il faut avoir installé « France identité » au préalable. car Pour bénéficier du permis de conduire numérique, il est nécessaire d'avoir déjà un compte France Identité.(voir notre mémento).

a) Importer son permis via son titre physique

Grâce au numéro de dossier (ou NEPH) de votre permis de conduire

b) Importer son permis via l'ADCS (attestation de droits à conduire sécurisée)

Plus simple : Vous devez d'abord télécharger votre *attestation de droits à conduire sécurisée* sur le site Mes points permis. <https://mespoints.permisdeconduire.gouv.fr/bienvenue>

4. Comment importer son permis via son titre physique

- Dans votre application France identité , cliquez sur + « *Importer votre permis* »
- Choisissez l'option « *Saisir le numéro de dossier figurant sur votre permis* » puis cliquez sur « *Continuer* »
- Choisissez le *format de votre permis de conduire*, puis *l'aspect* de votre numéro de dossier (avec ou sans *espace*)
- *Renseignez votre numéro de dossier puis consentez au traitement de vos données*
- Saisissez votre *code personnel*
- *Lancez la lecture en NFC de votre carte d'identité.*
- Prenez connaissance des données importées puis cliquez sur « *Ajouter* »
- Votre permis de conduire est alors importé au sein de votre application France Identité.

Cette version d'import vous permet d'avoir plus d'information affichées sur votre permis que via la procédure avec votre ADCS.

5. Comment Importer son permis via l'ADCS

Vous devez d'abord télécharger votre attestation de droits à conduire sécurisée sur le site Mes points permis

<https://mespoints.permisdeconduire.gouv.fr/bienvenue>

a) Import du permis de conduire numérique :

Depuis votre ordinateur :

Rendez-vous sur le site :

<https://mespoints.permisdeconduire.gouv.fr/bienvenue>

- 1) Connectez-vous au service (avec FranceConnect (ou votre code confidentiel),
- 2) Une fois connecté, allez sur *Mes documents*

- 3) Cliquez sur [Télécharger mon ADCS](#),
- 4) Le document se télécharge dans un nouvel onglet.
- 5) [Imprimez le](#).

Depuis votre application :

- 1- Ouvrez votre application [France Identité](#),
 - 2- Appuyez sur « [scanner un QR code](#) »,
 - 3- Scannez le QR code du relevé d'information restreint.
- Votre permis de conduire s'importe en quelques secondes,

6. Utiliser son permis de conduire lors d'un contrôle routier

- Ouvrez votre application France Identité et sélectionnez « [présenter son permis de conduire](#) »
- Vous êtes informé des données qui seront transférées et vous devez donner votre consentement
- Posez votre téléphone sur celui du représentant des forces de l'ordre
- La connexion sans contact ([NFC](#)) s'établit entre les deux téléphones
- Le représentant des forces de l'ordre reçoit les informations de votre permis de conduire

7. Pour rappel, l'application France Identité nécessite de :

- Disposer de la nouvelle carte d'identité (distribuée depuis 2021 au format carte bancaire).
- Être majeur.
- Posséder un téléphone Android (11 minimum) ou un iPhone (iOS 16 minimum) pour fonctionner.
- Après le consentement de l'utilisateur, l'application France Identité peut transférer les données grâce à la technologie NFC

8. Une première étape vers un portefeuille d'identité numérique européen.

Dans le cadre des travaux de la commission européenne sur l'identité numérique, l'ANTS pilote un consortium de 148 participants (publics et privés) issus de 19 États membre de l'UE ainsi que l'Ukraine. Ce consortium, nommé POTENTIAL, a pour objectif de tester le déploiement d'un portefeuille d'identité numérique permettant de simplifier et de sécuriser les démarches en ligne des citoyens européens au travers de six cas d'usages dont le permis de conduire.

9. Questions Fréquentes :

Voir la page internet à cette adresse :

<https://aide.france-identite.gouv.fr/kb/fr/importer-et-utiliser-mon-permis-de-conduire-381743>

vous y trouverez de nombreuses informations utiles dont Créer mon identité numérique ...